



YACHT CLUB DE GRANVILLE

AVIS DE COURSE
CHAMPIONNAT D'AUTOMNE 2021
DU 30 OCTOBRE AU 12 DECEMBRE 2021

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles chaque weekend de course au plus tard une heure avant le 1^{er} départ
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://yachtclubgranville.com/adherents/>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2 - tous les bateaux monocoques du système à handicap OSIRIS HABITABLE

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au plus tard à l'heure du rendez-vous précisé en 8.3.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://yachtclubgranville.com/liste-dequipage-regates-de-club/>. Le paiement éventuel sera effectué au Yacht Club.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription pour tout le Championnat	Droits par jour de course
OSIRIS	60 € (gratuit pour les bateaux ayant acquitté le forfait annuel)	15 € (20 € le Weekend)

- 8.1 Confirmation d'inscription : Une heure avant le 1^{er} signal d'avertissement ou préalablement en ligne sur : <https://yachtclubgranville.com/liste-dequipage-regates-de-club/>
- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : A tout moment, sur RV ou sur réclamation
- 8.3 Jours de course :

Date	Emargement	
30 – 31/10	11 :30 – 12 :30	Parcours construits ou côtiers
01/11		jour de réserve
13 – 14/11	11 :30 – 13 :00	Parcours construits ou côtiers
27 – 28/11	09 :00 – 10 :00	Parcours construits ou côtiers
11 – 12/12	10 :00 – 11 :00	Parcours construits ou côtiers. Coupe de Noël le Dimanche 12.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat Osiris Habitable valide.
- 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à tout moment avant et après les courses

14 CLASSEMENTS

- 14.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition. En fonction du nombre de participants, la flotte pourra être divisée en deux groupes.
- 14.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
- 14.3 a) Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 b) Quand de **4 à 6 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 c) Quand de **7 à 9 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.
 d) Quand de **10 à 13 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 3 plus mauvais scores.
 e) Quand **14 courses** ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 4 plus mauvais scores.
- 14.4 **La règle A5.3** s'applique (Les bateaux venus sur la ligne de départ, mais qui n'ont pas pris de départ ou n'ont pas fini recevront les points des partants + 1 point). Les bateaux absents recevront les points des inscrits + 1
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système Temps sur temps. Il ne sera pas tenu compte du CVL.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBLEMES

n/a

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

n/a

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

- Remise des prix le 12/12/2021 après la Coupe de Noël.
- Trophée du Championnat d'Automne et Lots offerts par Axe Sails.
- Le vainqueur de la Coupe de Noël se verra attribué le ou les lots offerts par le Yacht Club de Granville

22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter *le Yacht Club de Granville 02 33 50 04 25*
yachtclub.granville@gmail.com